



Edité le : 24/02/2026

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE SAINT MAXIMIN

1 RUE DES ECOLES
30700 ST MAXIMIN

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-22460	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
Identification échantillon :	LSE2602-17685-1	N° Prélèvement :	00194175
N° Analyse :	00195927		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	COMMERCE - PARTICULIERS	Code PSV :	0000001162
Localisation exacte :	ROBINET services techniques		
Dept et commune :	30 SAINT-MAXIMIN		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,9834809000	Y :	4,4498466000
UGE :	0159 - SAINT MAXIMIN		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	BB	Type Analyse :	B.CP
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT MAXIMIN MAIRIE DE SAINT MAXIMIN 30700 SAINT MAXIMIN	Motif du prélèvement :	CP
Nom de l'installation :	SAINT MAXIMIN	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 20/02/2026 à 08h30 Réception au laboratoire le 21/02/2026 à 00h30 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / HUTTENSCHMITT Christel - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	Code :	000964
Traitement :	EAU DE JAVEL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 21/02/2026 à 00h30

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Température de l'eau	10.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#

.../...

Edité le : 24/02/2026

Identification échantillon : LSE2602-17685-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT MAXIMIN

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
pH sur le terrain	7.9	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	0.07	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	0.17	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses physicochimiques Métaux									
Nickel total au 1er jet	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5		20		#
Plomb total au 1er jet	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2		10		#
Cuivre total au 1er jet	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010		2.0	1.0	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

11BCP@

ANALYSE B CU NI PB ARS 11-2026

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Maïté DELVAL
Technicienne de Laboratoire

